Avis d'audience

Le 8 décembre 2011 Réf. 2011-H-120

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en décembre afin d'étudier la demande présentée par Hydro-Québec visant à modifier le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2, située à Bécancour au Québec.

Hydro-Québec demande à la CCSN de modifier son permis d'exploitation afin de corriger deux valeurs de limites opérationnelles dérivées erronées dans l'annexe A.3 du permis. Cette modification n'aura pas d'incidence sur les activités et les travaux physiques effectués dans l'installation autorisée.

La Commission a décidé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'Hydro-Québec. L'audience se déroulera par biais de mémoires présentés par Hydro-Québec et par le personnel de la CCSN.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu sa décision, un Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision, sera publié sur le site Web de la CCSN et sera accessible au public.

Le mémoire d'Hydro-Québec et les recommandations du personnel de la CCSN ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse ci-dessous.

a/s Julie Bouchard Agente de tribunal Secrétariat Commission canadienne de sûreté nucléaire 280, rue Slater, C.P. 1046 Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél.: 613-995-1703 ou 1-800-668-5284 Téléc.: 613-995-5086

Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

